Assemblée générale du 28 avril 2017

Rapport de gestion Exercice 2016

CAAA
Caisses d'Assurance-Accidents Agricoles
Alsace-Moselle

CAAA57
Caisse d'Assurance-Accidents Agricole de la Moselle
Maison de l'Agriculture
64 Avenue André Malraux
57045 Metz Cedex 1
Tél. : 03 87 66 12 70
Fax : 03 87 66 12 71
Mail : caaa57@caaa57.fr
Web : www.3caaa.fr

RAPPORT DE GESTION

ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

EXERCICE 2016

En exécution des dispositions de l'article 972 du Code des Assurances Sociales maintenu en vigueur en Alsace-Moselle et conformément à l'article 18 des Statuts de la Caisse, le Président et les membres du Comité-Directeur de la Caisse d'Assurance-Accidents Agricole de la Moselle ont l'honneur de présenter :

- aux membres élus à l'Assemblée générale,
- à l'autorité de tutelle,
- aux invités,

le rapport de gestion administrative et financière retraçant l'activité de la Caisse au cours de l'exercice 2016.

Au terme de l'année 2016, la Caisse d'Assurance-Accidents Agricole de la Moselle a clos le 127ème exercice de son fonctionnement ininterrompu au service de ses ressortissants.

Metz, le 28 avril 2017

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE I – L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE 1
- A. L'Assemblée générale 1
- B. Le Comité-directeur 2
- C. Le Bureau 3
- D. Les Commissions 3
- E. Les services administratifs 3

CHAPITRE II - LA GESTION TECHNIQUE DES ACCIDENTS 5
- A. L'année 2016 en quelques chiffres 5
- B. Les accidents et les maladies professionnelles déclarés 6
- C. Les accidents et maladies professionnelles par secteur d'activité 7
- D. Les causes des accidents 8
- E. Les accidents mortels pris en charge 9
- F. Les maladies professionnelles déclarées 9
- G. Les décisions formelles de la Commission des Rentes 10

CHAPITRE III – LES PRESTATIONS VERSEES EN 2016 11
- A. État récapitulatif de l'ensemble des prestations accident du travail, maladie professionnelle, accident de trajet, accident de la vie privée 11
- B. Les indemnités journalières des salariés 12

CHAPITRE IV – LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS 13
- A. Les réunions de sensibilisation et d'information 13
- B. La formation des professionnels 13
- C. La formation dans l'enseignement agricole 13
- D. La participation aux réunions de CHSCT, CHS et CPHSCT 14
- E. La participation aux groupes de travail, les visites dans les entreprises, les enquêtes 14
- F. Les aides financières incitatives 15
- G. Le bilan financier 16

CHAPITRE V – L'ACTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE 17
- A. Les indemnités journalières des non-salariés 18
- B. Le service de remplacement 19
- C. Les secours particuliers aux victimes 19
- D. L'exonération partielle de la cotisation foncière CAAA en faveur des jeunes agriculteurs qui s'installent 20
- E. L'écrêtement de la cotisation foncière CAAA 20

CHAPITRE VI – LE FINANCEMENT DE LA CAISSE 21
- A. La charge financière globale 21
- B. Les ressources globales 21
- C. Le financement professionnel – Les cotisations 22
- D. Le financement extra-professionnel et les autres sources de produits 24

CHAPITRE VII – LA GESTION FINANCIÈRE 25
- A. Le bilan 25
- B. Le compte de résultat 25

CHAPITRE VIII – LA VÉRIFICATION DES COMPTES 29

CHAPITRE I – L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

En application des dispositions légales et statutaires, la Caisse d'Assurance-Accidents Agricole est administrée par une Assemblée générale et un Comité-directeur.

A. L'Assemblée générale

L'Assemblée générale est composée de :

- 102 délégués représentant les chefs d'exploitation et d'entreprises agricoles,
- 12 délégués représentant les salariés agricoles issus des différents secteurs d'activité professionnelle.

Les 114 délégués titulaires comptent un nombre égal de délégués suppléants.

La durée du mandat des délégués, comme celle des membres du Comité-directeur, est de 4 ans avec possibilité d'être réélu à chaque renouvellement. Une limite d'âge est toutefois fixée à 65 ans.

Le mandat des délégués actuellement en place a débuté le 1er juin 2013. Il prendra fin le 31 mai 2017.

B. Le Comité-directeur

Les membres du Comité-directeur sont choisis et élus parmi les délégués titulaires.

Période du 1er juin 2013 au 31 mai 2017

Les représentants des non-salariés :			*en fonction depuis*
1	Janine BILTHAUER	Freybouse	2013
2	Armand CHARPENTIER	Bertring-Grostenquin	2013
3	Claude CHARY	Aumetz	2001
4	Gabriel CONTELLY	Tromborn	1993
5	Marie-Anne DESHAYES	Han-Sur-Nied	2005
6	Victor GANGLOFF	Hangviller	1993
7	Philippe JAMBOIS	Ley	2013
8	Rudolf KLINKENBERG	Algrange	2009
9	Jean-Noël LAMPERT	Woustviller	1997
10	Hubert LEONARD	Bébing	2009
11	Edgard NUSSBAUMER	Kalhausen	1997
12	Martine PELTRE	Vahl-lès-Bénestroff	2001
13	Bruno SCHMITT	Roncourt	2009
14	François SCHMITT	Manom	2001
15	François TORLOTING	Vernéville	2001
16	Christian VIVILLE	Flocourt	1993

Les représentants des salariés :			*en fonction depuis*
17	Constance LEONARD	Freistroff	2005
18	Jean-Hervé MENTRE	Nomeny	2013
19	Jean-Pierre SCHLACHTER	Walscheid	2013
20	Raphaël SIMON	Créhange	2013

C. Le Bureau

Président :	**Claude CHARY**
Premier Vice-Président :	**Gabriel CONTELLY**
Deuxième Vice-Président :	**Victor GANGLOFF**
Troisième Vice-Président :	**Jean-Hervé MENTRE**
Trésorière :	**Martine PELTRE**
Secrétaire :	**Christian VIVILLE**
	※※※※※※
Président d'honneur :	**Paul-François LEDURE**
	※※※※※※

D. Les Commissions

Présidente de la Commission des Contraintes et des Rentes :	**Martine PELTRE**
Président de la Commission de Prévention :	**Rudolf KLINKENBERG**
Président de la Commission Bâtiment et Marchés :	**Christian VIVILLE**

E. Les services administratifs

Directeur :	**Etienne COLLIGNON**
Chef du service Prestations :	**Carmelo BIVONA**
Chef du service Comptabilité-Cotisations :	**Valérie PEGORARO**
Chef du service Prévention :	**Marc BORDIN**
Médecin-conseil :	**Dr Gérard BERTIN**
	※※※※※※
Directeur honoraire :	**Jean-Paul BARBIER**
	※※※※※※

Caisse de
MOSELLE

CHAPITRE II - LA GESTION TECHNIQUE DES ACCIDENTS

A. L'année 2016 en quelques chiffres

♦ **Nombre total de dossiers enregistrés :**	**914**
- Accidents du travail, de trajet et maladies professionnelles	802
- Accidents de la vie privée	6
- Accidents des élèves de l'enseignement agricole public	106
♦ **Nombre d'accidents mortels :**	**2**
♦ **Nombre de nouvelles rentes ou indemnités en capital attribuées dans l'année :**	**92**
- Salariés	38
- Non-salariés	54
♦ **Nombre de rentes en cours de jouissance au 31.12.2015 :**	**2 496**
- Salariés	804
- Non-salariés	1 688
- Élèves de l'enseignement agricole	4
♦ **Nombre de rentes payées à l'étranger :**	**33**
- Salariés	30
- Non-salariés	3
♦ **Nombre de bénéficiaires d'une rente :**	**1 650**
- Salariés	673
- Non-salariés	973
- Élèves de l'enseignement agricole	4

-	• **Total des charges :**	**9 749 283,89 €**
+	• **Total des produits :**	**9 576 304,27 €**
=	• **Résultat comptable :**	**- 172 979,62 €**

B. Les accidents et les maladies professionnelles déclarés

Chez les **non-salariés**, 302 déclarations ont été enregistrées en 2016 contre 283 en 2015.

NON SALARIES
TOTAL = 302 dossiers (+19 unités)

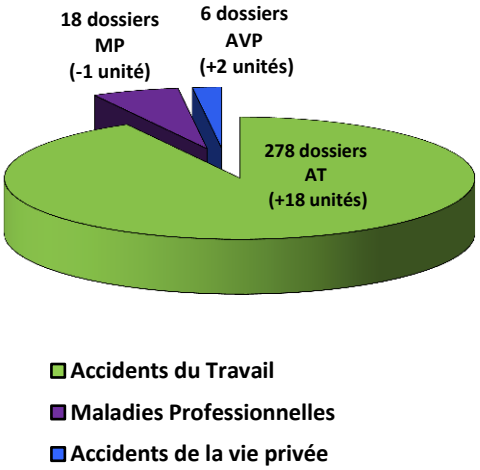

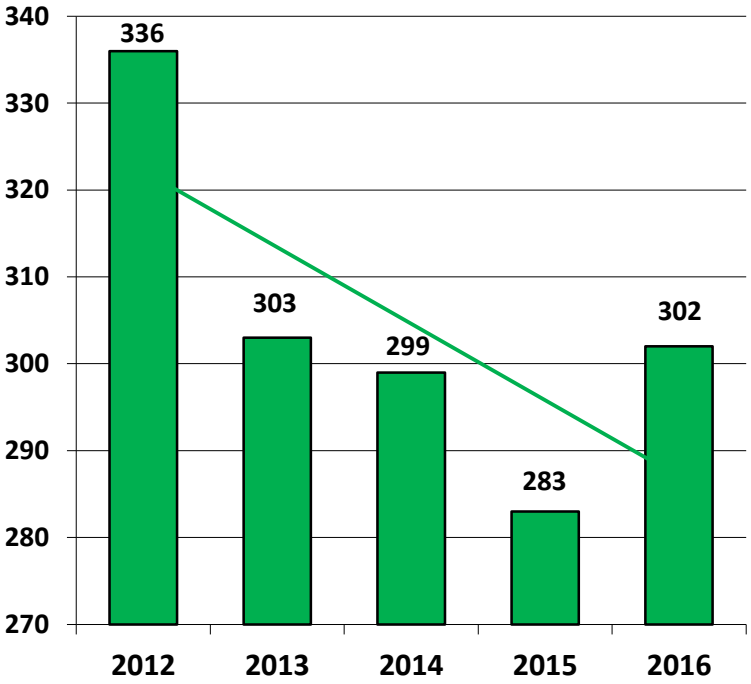

Chez les **salariés**, 506 déclarations ont été enregistrées en 2016 contre 512 en 2015.

SALARIES
TOTAL = 506 dossiers (-6 unités)

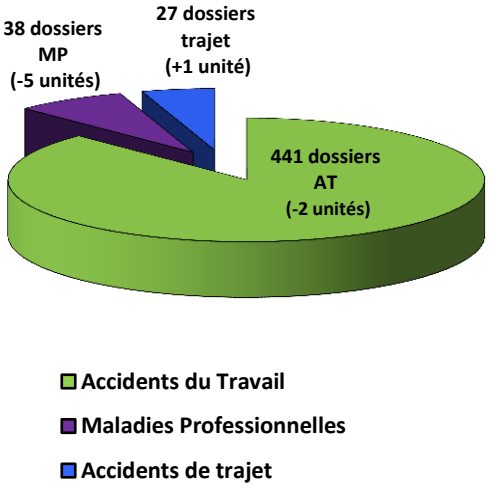

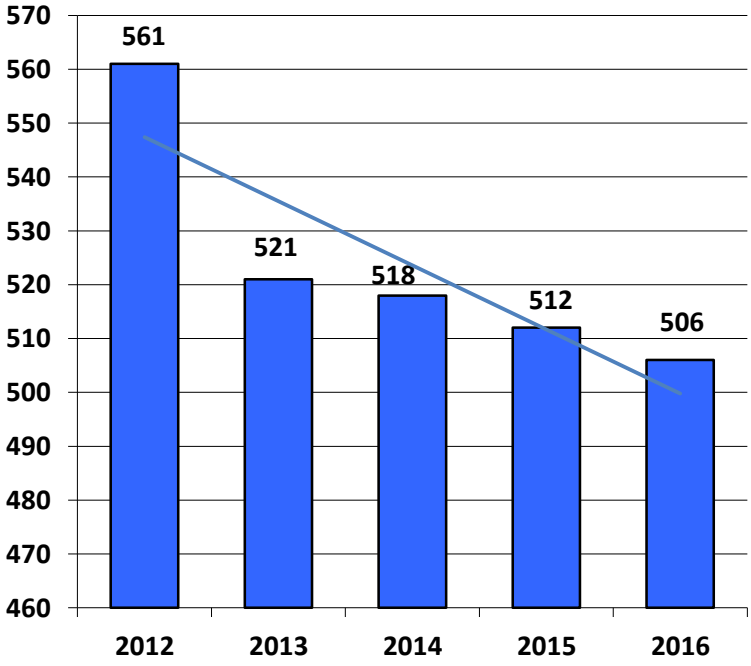

C. Les accidents et maladies professionnelles par secteur d'activité

NON SALARIÉS
TOTAL = 302 dossiers

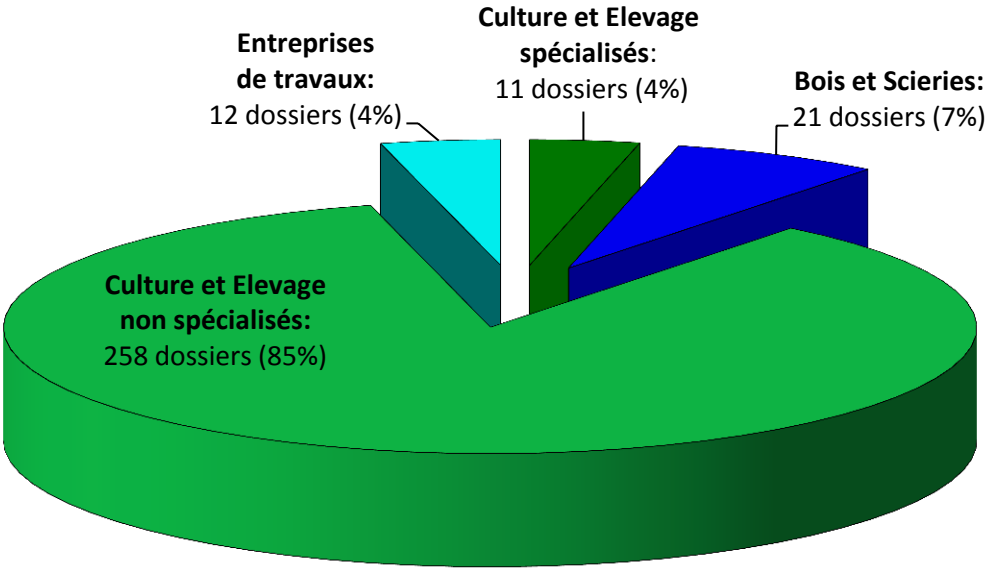

SALARIÉS
TOTAL = 506 dossiers

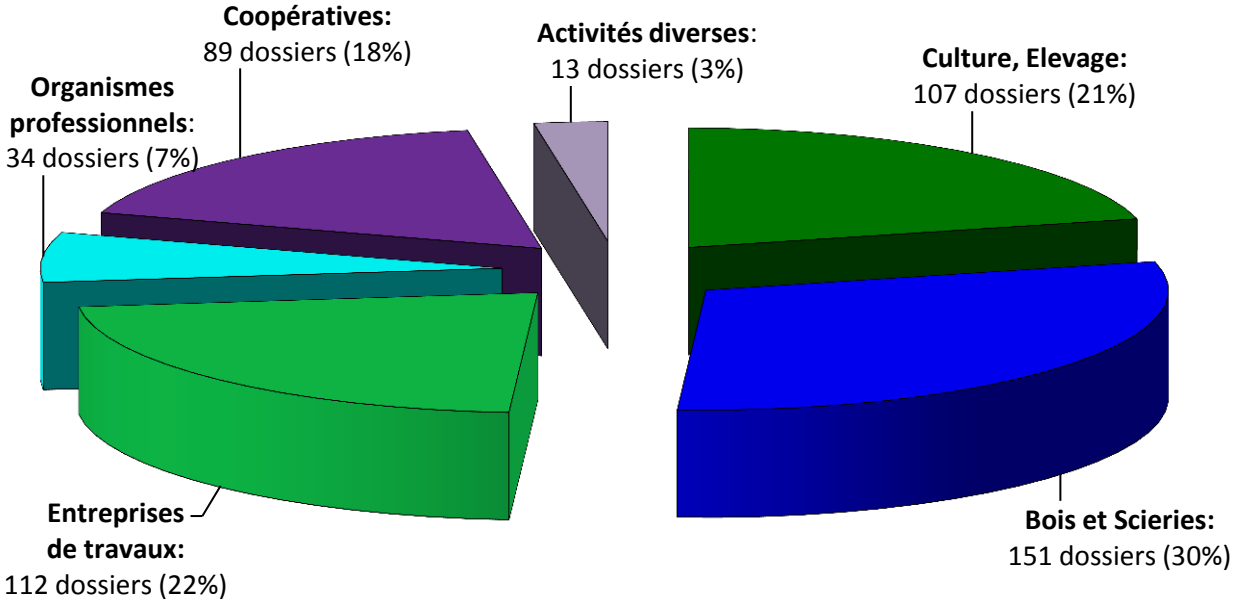

D. Les causes des accidents

NON SALARIÉS

Elément matériel à l'origine des accidents	nombre
Animaux	59
Manutention, effort physique, faux mouvement	40
Chutes de hauteur	38
Outil à main motorisé ou non motorisé	34
Accident de plain pied (faux pas)	30
Machine, appareil mobiles ou à poste fixe	29
Tracteurs	26
Objet en mouvement (chute, projection, heurt…)	24
Divers	4
TOTAL	**284**

SALARIÉS

Elément matériel à l'origine des accidents	nombre
Objet en mouvement (chute, projection, heurt…)	89
Manutention, effort physique, faux mouvement	69
Outil à main motorisé ou non motorisé	59
Accident de plain pied (faux pas)	58
Animaux	43
Chute de hauteur	35
Machine, appareil mobiles ou à poste fixe	28
Accident de trajet	27
Véhicule terrestre à moteur (autre que tracteur)	24
Tracteurs	20
Malaises, chocs psychologiques	13
Divers	3
TOTAL	**468**

E. Les accidents mortels pris en charge

Deux accidents mortels sont à déplorer en 2016 :

- Le 18 octobre 2016, un jeune bûcheron salarié de 20 ans a été écrasé par un arbre qu'il était en train d'abattre avec un collègue.
- Le 24 novembre 2016, un exploitant agricole de 47 ans a fait une chute mortelle alors qu'il travaillait sur la toiture d'un hangar ; une plaque en fibrociment ayant cédé sous son poids.

F. Les maladies professionnelles déclarées

MALADIES PROFESSIONNELLES	Tableau n°	Non-salariés	Salariés	Total
Maladie de Lyme	***5 bis***	2	3	5
Affections périarticulaires dues à certains gestes et postures au travail	***39***	10	30	40
Affections cutanées et muqueuses professionnelles de mécanisme allergique	***44***	1	-	1
Affections consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante	***47***	-	2	2
Affections chroniques du rachis lombaire	***57***	3	3	6
Lymphome malin non hodgkinien	***59***	2	-	2
	TOTAL	**18**	**38**	**56**

G. Les décisions formelles de la Commission des Rentes

La Commission des Rentes, qui se réunit chaque mois, est chargée de statuer sur un certain nombre de dossiers, lesquels font l'objet d'une décision formelle notifiée aux personnes concernées.

Objet des 305 décisions notifiées en 2016

DECISIONS INITIALES	NON SALARIES	SALARIES
Fixation et attribution d'une rente	53	17
Fixation et attribution d'une indemnité en capital	-	21
Attribution d'une rente optionnelle	-	-
Attribution d'une rente de veuf ou veuve	1	-
Attribution d'une rente d'orphelin	-	-
Attribution d'une indemnité funéraire	2	1
Attribution d'une pension « accident de la vie privée »	-	-
Attribution d'une majoration tierce personne	-	-
Attribution d'une rente temporaire	3	-
Refus d'attribution (taux d'incapacité 0 %)	9	5
Refus d'attribution (taux d'incapacité < à 20 %)	19	-
Sous total 1	*87*	*44*
DECISIONS MODIFICATIVES	**NON SALARIES**	**SALARIES**
Réduction du taux d'incapacité d'une rente	31	1
Augmentation du taux d'incapacité d'une rente ou d'une I.C	2	4
Refus d'augmentation du taux d'une rente ou d'une I.C.	-	2
Suppression d'une rente	20	1
Maintien du taux d'incapacité d'une rente	75	16
Capitalisation d'une rente 1/80ème	-	-
Réattribution d'une rente et remise en paiement	10	-
Rachat partiel d'une rente	1	-
Suspension du paiement d'une rente	-	-
Divers	10	1
Sous total 2	*149*	*25*
TOTAL GENERAL	**236**	**69**

CHAPITRE III – LES PRESTATIONS VERSÉES EN 2016

A. État récapitulatif de l'ensemble des prestations accident du travail, maladie professionnelle, accident de trajet, accident de la vie privée

Nature des prestations	Montant		
	NON SALARIES	SALARIES	TOTAL
PRESTATIONS EN NATURE			
- Traitement médical	164 124,24 €	208 995,21 €	373 119,45 €
- Traitement hospitalier	209 853,56 €	105 496,02 €	315 349,58 €
- Frais d'appareillage	75 938,47 €	20 397,13 €	96 335,60 €
- Réadaptation fonctionnelle	31 777,95 €	139 176,20 €	170 954,15 €
- Indemnités funéraires	3 194,00 €	1 609,00 €	4 803,00 €
Total des prestations en nature	**484 888,22 €**	**475 673,56 €**	**960 561,78 €**
PRESTATIONS EN ESPECES			
- Indemnités journalières à 60 %	101 776,81 €	233 031,13 €	334 807,94 €
- Indemnités journalières à 80 %	126 464,99 €	515 024,67 €	641 489,66 €
- Service de remplacement	32 593,08 €	-	32 593,08 €
Sous-total I.J.	***260 834,88 €***	***748 055,80 €***	***1 008 890,68 €***
- Rentes aux victimes	2 878 651,59 €	1 860 534,33 €	4 739 185,92 €
- Rentes aux ayants droit	572 287,22 €	533 086,03 €	1 105 373,25 €
- Indemnités en capital	-	34 145,14 €	34 145,14 €
- Pensions d'invalidité	39 014,80 €	-	39 014,80 €
- Rachat de rentes	9 685,98 €	-	9 685,98 €
Sous-total rentes	***3 499 639,59 €***	***2 427 765,50 €***	***5 927 405,09 €***
Total des prestations en espèces	**3 760 474,47 €**	**3 175 821,30 €**	**6 936 295,77 €**
TOTAL PRESTATIONS VERSEES	**4 245 362,69 €**	**3 651 494,86 €**	**7 896 857,55 €**

EVOLUTION 2016/2015
- - 225 304,50 €
- - 2,77 %

TOTAL NON SALARIES
- + 8 131,43 €
- + 0,19 %

TOTAL SALARIES
- - 233 435,93 €
- - 6,01 %

B. Les indemnités journalières des salariés

ÉVOLUTION DU MONTANT DES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES VERSÉES

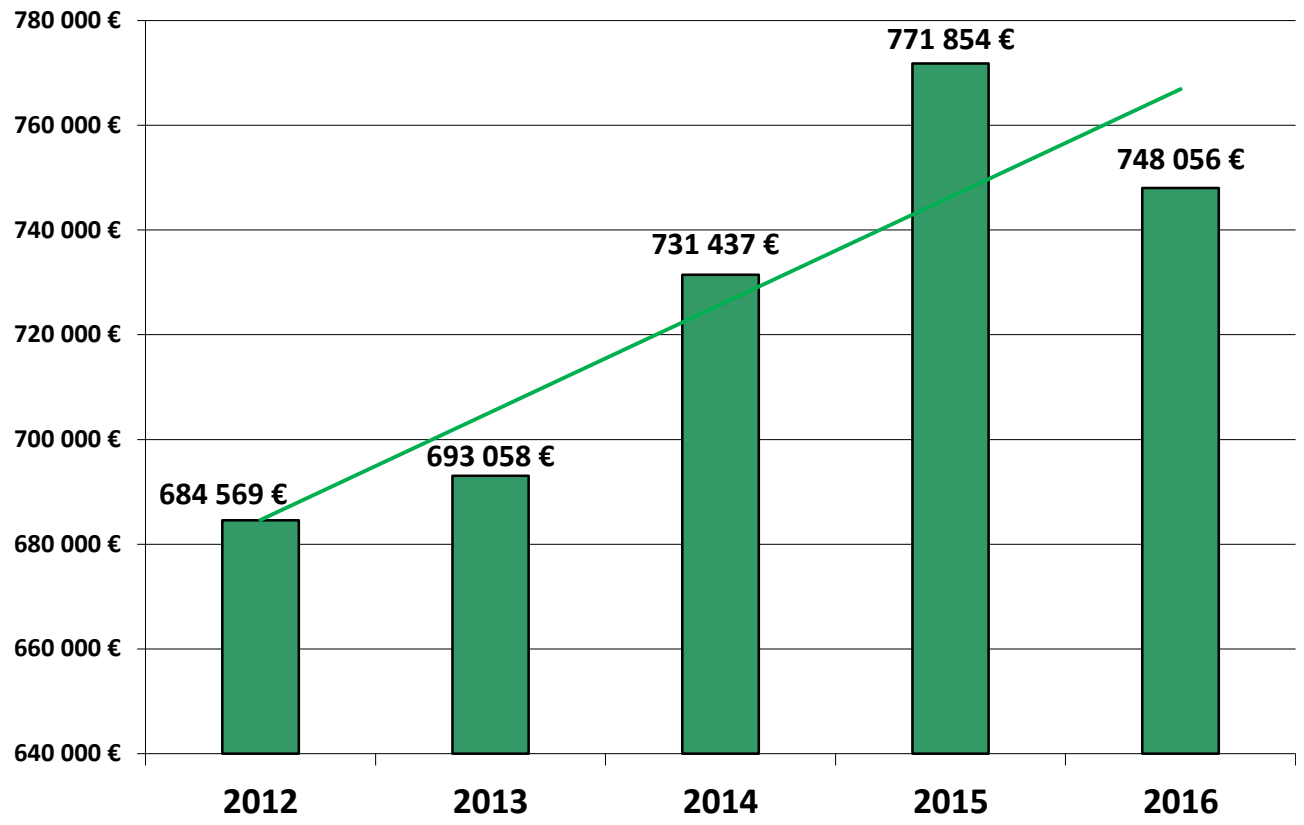

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE JOURS D'ARRÊT DE TRAVAIL INDEMNISÉS

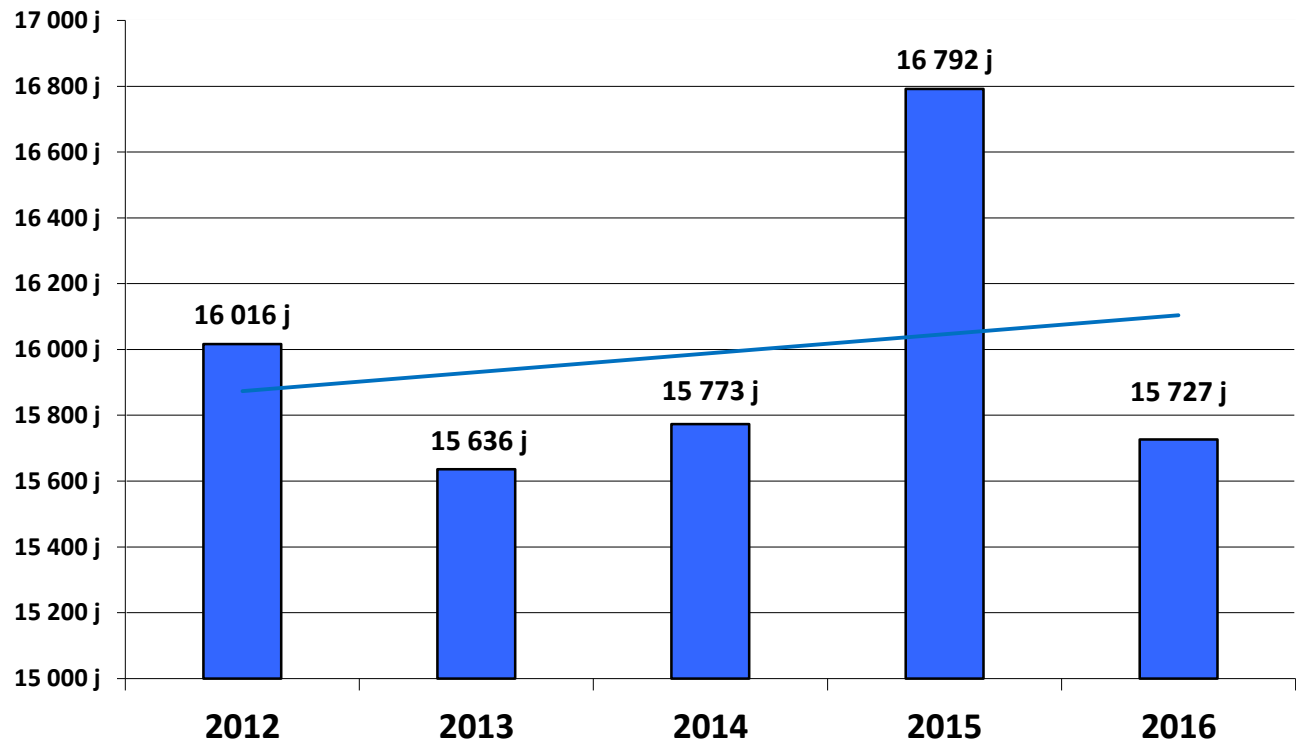

CHAPITRE IV – LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le programme de prévention des risques professionnels 2016 a été mis en œuvre suite aux décisions rendues par la Commission de Prévention le 27 janvier 2016 et approuvées par le Comité-Directeur du 11 février 2016.

L'activité 2016 de la Caisse en matière de prévention des risques professionnels est retracée ci-après.

A. Les réunions de sensibilisation et d'information

Au cours de l'année 2016, le conseiller en prévention a été amené à intervenir dans le cadre de réunions d'information portant sur différents thèmes :

THEMES	Nombre d'actions	Nombre de participants
Prévention (assemblées générales cantonales JA)	2	77
Maîtres de stage et d'apprentissage	3	72
Forum installation Jeunes Agriculteurs	1	110
Conduite des engins agricoles (GROUPAMA)	1	43
Maladie du Charbon	2	36
Prévention du risque phytosanitaire	1	13
Total	**10**	**351**

B. La formation des professionnels

La Caisse organise également des actions de formation destinées à des salariés et à des non-salariés agricoles. Le détail des réalisations 2016 est indiqué dans le tableau ci-dessous :

THEMES	Nombre d'actions	Nombre de participants
Rédaction du document unique	2	19
Gestes et postures de travail	5	56
Certificat individuel (Certiphyto)	1	13
Sauveteurs secouristes du travail	3	27
Travail sur écran	2	17
Prévention des risques professionnels	3	17
Explosion de poussières	1	22
Total	**17**	**171**

C. La formation dans l'enseignement agricole

Comme chaque année, la Caisse a programmé des interventions au sein des 2 établissements scolaires agricoles du département pour aborder les thèmes suivants :

THEMES	Nombre d'actions	Nombre de participants
Entretien et utilisation des tronçonneuses	1	8
Contention et manipulation des bovins	6	125
Manipulation des chevaux en sécurité	1	22
Prévention des risques professionnels	7	86
Total	**15**	**241**

D. La participation aux réunions de CHSCT, CHS et CPHSCT

Dans la mesure de ses disponibilités, le conseiller en prévention s'est efforcé de participer régulièrement aux travaux des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du département et de la CPHSCT de Lorraine (Commission Paritaire Hygiène Sécurité et Conditions de Travail).

Instances par secteurs d'activité	Nombre de participations du conseiller
CHSCT Coopératives Agricoles	12
CHSCT Bois	3
CHS Lycées agricoles	1
CPHSCT de Lorraine	2
TOTAL	**18**

E. La participation aux groupes de travail, les visites dans les entreprises, les enquêtes

En collaboration avec nos partenaires habituels, le conseiller en prévention participe à différents groupes de travail en vue d'établir des livrets guides portant sur des thèmes précis.

Il peut être amené à visiter des entreprises avec les objectifs d'identifier les risques et d'améliorer la sécurité, comme il collabore à l'établissement du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP).

Il réalise enfin un certain nombre d'enquêtes sur les accidents graves et les maladies professionnelles.

NATURE DES INTERVENTIONS	Nombre des interventions
Réunions service SST MSA Lorraine	4
Visites d'entreprises et d'exploitations	10
Visites DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels)	41
Enquêtes d'accidents et de maladies professionnelles, phyt'attitude	37
Groupe de travail DUERP	1
Participation à des manifestations agricoles	2
Etudes ARACT (Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail)	8
Réunions diverses	6
Essais casquette ventilée et harnais taille-haies	8
Mesures de bruit, vibrations	3
TOTAL	**120**

F. Les aides financières incitatives

Le montant des aides versées en 2016 s'élève à **104 314,61 €** contre 117 207,55 € en 2015, soit une baisse de 11%.

AIDES FINANCIERES ATTRIBUEES	2015		2016	
	Nombre	Montants	Nombre	Montants
Masques de protection des voies respiratoires	104	1 804,68 €	74	1 602,51 €
Casques de protection des voies respiratoires	12	2 166,08 €	12	1 617,45 €
Filtres (masques, casques, cartouches)	291	1 918,06 €	176	1 283,16 €
Filtres antitoxiques de cabines	54	3 989,96 €	43	2 912,51 €
Combinaisons et gants (traitement phyto.)	467	2 762,71 €	626	2 952,67 €
Sièges de tracteurs	65	17 756,43 €	75	20 259,42 €
Appareils de manutention de roues de tracteurs	10	2 881,76 €	7	1 659,46 €
Cages et couloirs de contention	20	17 483,22 €	36	26 231,03 €
Installations de contention	5	6 600,00 €	7	8 800,00 €
Equipements de protection forestiers	405	21 063,32 €	172	9 132,41 €
Equipements des bûcherons de l'ONF	1	7 500,00 €	1	5 000,00 €
Chaussures et bottes de sécurité	1101	13 306,33 €	665	8 814,53 €
Masques de soudeur	23	970,08 €	17	657,52 €
Protecteurs d'arbres de transmission	48	2 482,85 €	45	2 665,29 €
Remplacement d'une transmission à cardans par un moteur hydraulique	3	533,14 €	3	562,91 €
Gants et tabliers de protection pour la découpe de viande	1	30,48 €	-	-
Casques antibruit	135	546,84 €	52	284,69 €
Protections auditives personnalisées	54	2 030,81 €	38	1 508,87 €
Harnais anti-chutes	17	1 145,16 €	7	869,25 €
Aides financières exceptionnelles	5	5 850,58 €	7	3 137,51 €
Câbles synthétiques de débardage	2	652,19 €	3	965,00 €
Visières de protection	1	96,94 €	62	512,06 €
Masques de protection FFP2	373	555,70 €	426	383,03 €
Plateformes sécurisées	2	176,50 €	-	-
Dispositifs ergonomiques	2	203,73 €	1	41,33 €
Système de communication pour travailleurs isolés	30	2 700,00 €	27	2 462,00 €
TOTAL		**117 207,55 €**		**104 314,61 €**

G. Le bilan financier

En 2016, l'engagement financier de la Caisse au titre de la mise en œuvre du programme de Prévention des Risques Professionnels régresse de 11,04 % avec un montant total des dépenses qui se situe à **121 574,62 €** contre 136 658,38 € en 2015.

ACTIONS ENTREPRISES	DEPENSES 2015	DEPENSES 2016
Documents et supports audio-visuels	349,04 €	240,00 €
Réunions extérieures	-	59,60 €
Participations à des manifestations (démonstrations, coupes…..)	16 897,08 €	500,00 €
SOUS-TOTAL INFORMATION ET SENSIBILISATION	***17 246,12 €***	***799,60 €***
Formation contention et manipulation des bovins	205,50 €	3 090,00 €
Formation approche et conduite des chevaux de sécurité	-	868,40 €
Formation entretien et utilisation des tronçonneuses	410,70 €	-
Formation sauveteurs secouristes du travail	-	3 881,06 €
Formation prévention des risques professionnels	340,00 €	480,05 €
Formation évaluation des risques	-	260,00 €
Formation gestes et postures, port de charges	-	878,20 €
Formation dressage de chiens de troupeau	500,00 €	-
SOUS-TOTAL FORMATION	***1 456,20 €***	***9 457,71 €***
SOUS-TOTAL AIDES FINANCIERES	***117 207,55 €***	***104 314,61 €***
Vaccination contre la leptospirose		103,80 €
Frais de fonctionnement du C.T.R.P.	457,95 €	366,23 €
Dépenses diverses	290,56 €	6 532,67 €
SOUS-TOTAL ACTIONS DIVERSES	***748,51 €***	***7 002,70 €***
DEPENSES TOTALES DE PREVENTION	**136 658,38 €**	**121 574,62 €**

CHAPITRE V – L'ACTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Les dépenses d'Action Sociale et Professionnelle ou **prestations extra-légales** découlent de décisions prises en assemblée générale sur proposition du Comité-directeur de la Caisse. Il ne s'agit pas de prestations légales et obligatoires. Elles viennent en complément des allocations prévues par la législation sociale.

Cinq rubriques constituent ce chapitre de dépenses :

- **les indemnités journalières des non-salariés,**
- **le service de remplacement,**
- **les secours particuliers,**
- **l'exonération partielle de la cotisation foncière pour les jeunes installés,**
- **l'écrêtement de la cotisation foncière.**

En 2016, le montant global des prestations extra-légales s'est élevé à **504 492,96 €** contre **453 470,38 €** en 2015, soit une augmentation de **11,25 %.**

LES PRESTATIONS EXTRA-LÉGALES 2016
Total = 504 493 €

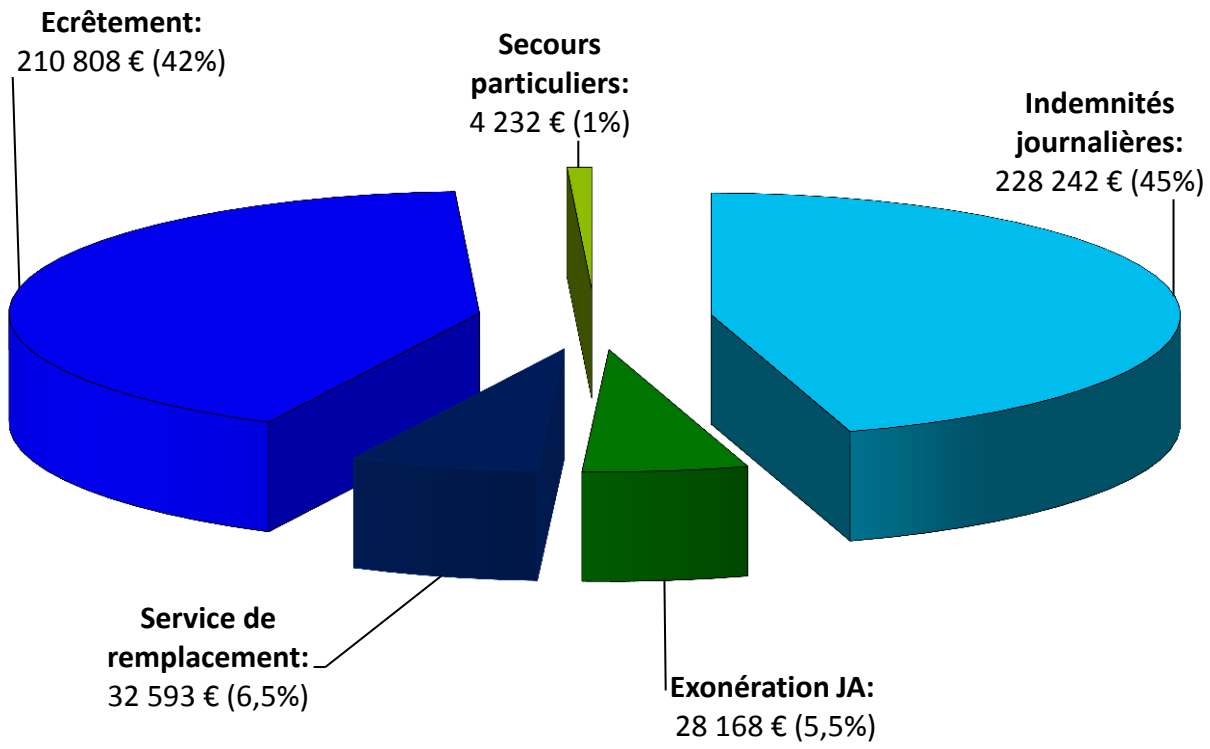

A. Les indemnités journalières des non-salariés

C'est l'Assemblée générale du 22 avril 1975 qui a décidé du versement d'indemnités journalières aux assurés non-salariés, victimes d'un accident du travail ou atteints d'une maladie professionnelle dont les conséquences entrainent une incapacité totale à l'exercice de leur activité professionnelle.

Depuis le 1er juillet 1975, cette prestation extra-légale est servie aux chefs d'exploitation (gain majoré), aux conjoints collaborateurs et aux aides familiaux (gain normal) relevant de l'assurance maladie des exploitants agricoles (AMEXA).

MONTANT DE L'INDEMNITÉ JOURNALIÈRE DES ASSURÉS NON-SALARIÉS

Date d'effet	pendant les 28 premiers jours		du 29ème jour à la fin de la 13ème semaine	
	GAIN NORMAL	GAIN MAJORE	GAIN NORMAL	GAIN MAJORE
01/04/2012	26,78 €	29,46 €	35,71 €	39,28 €
01/04/2013	27,13 €	29,84 €	36,18 €	39,79 €
01/04/2014	27,29 €	30,02 €	36,39 €	40,03 €
01/04/2015	27,29 €	30,02 €	36,39 €	40,03 €
01/04/2016	27,32 €	30,05 €	36,42 €	40,07 €

ÉVOLUTION DU MONTANT DES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES VERSÉES

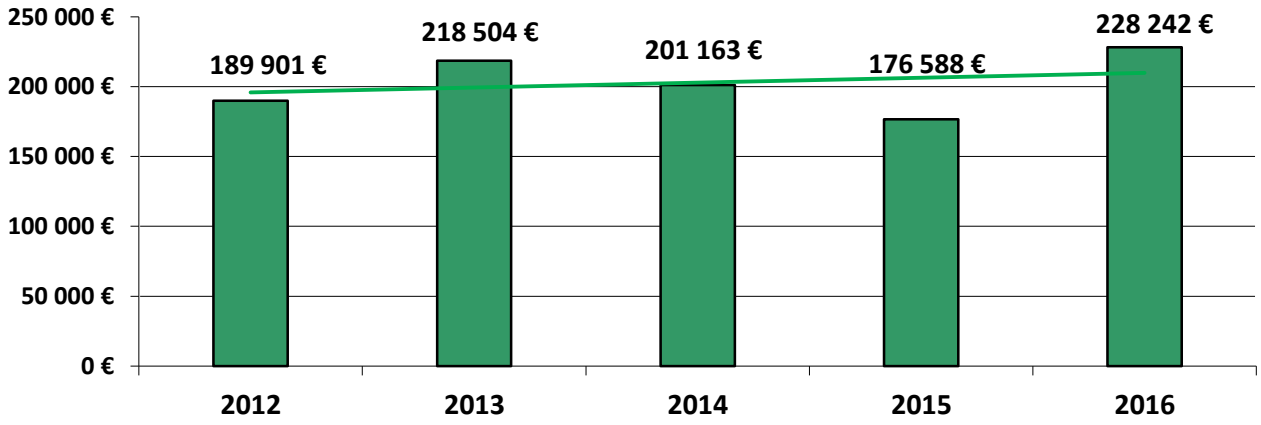

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE JOURS D'ARRÊT DE TRAVAIL INDEMNISÉS

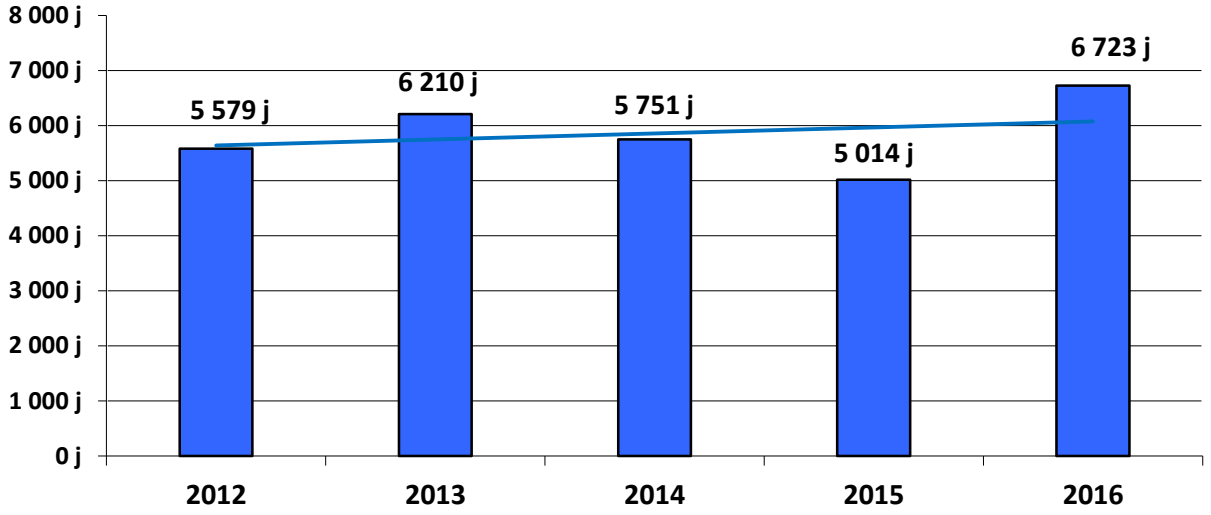

B. Le service de remplacement

L'assuré non-salarié victime d'un accident du travail ou atteint d'une maladie professionnelle, qui se trouve dans l'incapacité totale d'exercer son activité, a la possibilité de faire appel au service de remplacement organisé par l'Association pour le Remplacement en Agriculture (A.R.A.)

La Caisse prend à sa charge une partie importante du coût de ce service. En 2016, la participation forfaitaire versée à ce titre s'est élevée à **105,18 €** par journée de remplacement (ou 7 heures de travail).

Il est utile de préciser que cette participation est limitée, sauf cas particulier, à 20 jours (ou 140 heures) de remplacement par dossier et qu'elle ne se cumule pas avec le versement d'indemnités journalières ou d'arrérages de rente.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DU SERVICE DE REMPLACEMENT

Année	Montant de la participation journalière	Nombre de bénéficiaires	Nombre de jours indemnisés	Montant total
2012	103,11 €	22 assurés	379 jours	38 757,77 €
2013	104,44 €	25 assurés	298 jours	30 791,01 €
2014	105,07 €	24 assurés	356 jours	37 285,89 €
2015	105,07 €	12 assurés	164 jours	17 231,54 €
2016	105,18 €	22 assurés	310 jours	32 593,08 €

C. Les secours particuliers aux victimes

Au titre des dépenses d'action sociale et professionnelle, la Caisse est amenée à prendre en charge certains dépassements de tarif concernant le petit appareillage et diverses fournitures pharmaceutiques non remboursables.

Elle intervient également, en sus des remboursements obligatoires, pour les frais de prothèses dentaires ou de lunetterie consécutifs à des accidents.

En 2016, ces secours particuliers ont représenté une somme de **4 232,08** € en progression de 162% par rapport à 2015.

ÉVOLUTION DU MONTANT DES SECOURS PARTICULIERS AUX VICTIMES

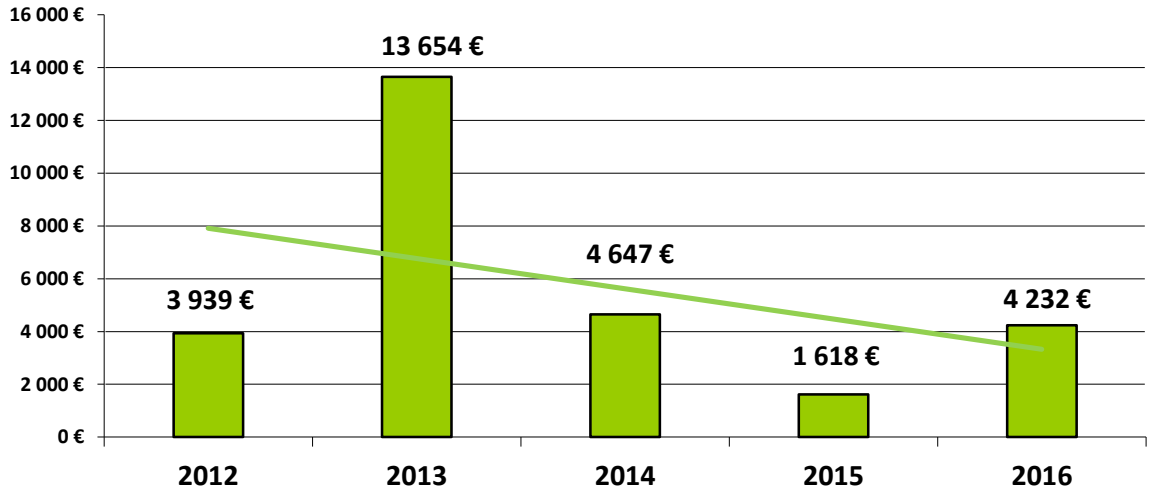

D. L'exonération partielle de la cotisation foncière CAAA en faveur des jeunes agriculteurs qui s'installent

Les jeunes agriculteurs qui s'installent en qualité de chef d'exploitation bénéficient, durant les trois années qui suivent leur installation, d'une exonération partielle des cotisations foncières versées à la Caisse.

Depuis 2003, le remboursement qui intervient pour chacune de ces trois années est fixé à 50 % des cotisations foncières (parcelles en propriété ou en location).

BILAN DE L'EXONÉRATION PARTIELLE DE LA COTISATION FONCIÈRE CAAA

Année	Nb de bénéficiaires potentiels	Nb de bénéficiaires d'un remboursement	Nb de dossiers non retournés	Montant du remboursement moyen	Montant total des remboursements
2012	117	81	36	411	33 297 €
2013	105	74	31	397	29 407 €
2014	112	82	30	387	31 735 €
2015	101	70	31	372	26 064 €
2016	104	79	25	362	28 618 €

E. L'écrêtement de la cotisation foncière CAAA

Pour remédier aux fortes disparités contributives des exploitations agricoles mosellanes dans le financement du régime, l'Assemblée générale extraordinaire du 6 décembre 1989 a mis en place la mesure d'écrêtement des cotisations foncières.

En fonction de critères préétablis, certaines exploitations agricoles, parmi les plus importantes (>100 ha), peuvent bénéficier d'un remboursement partiel de leurs cotisations foncières CAAA.

BILAN DE L'ÉCRÊTEMENT DE LA COTISATION FONCIÈRE CAAA

Année	Nb de dossiers adressés	Nb de bénéficiaires d'un remboursement	Montant du remboursement moyen	Montant total des remboursements
2012	968	552	462 €	255 078 €
2013	975	548	474 €	259 806 €
2014	850	507	470 €	238 340 €
2015	835	500	464 €	231 969 €
2016	830	465	453 €	210 808 €

CHAPITRE VI – LE FINANCEMENT DE LA CAISSE

A. La charge financière globale

En 2016, le montant total des charges de la Caisse s'est élevé à **9 749 283,89 €**, en augmentation de **1,31 %** par rapport à 2015 :

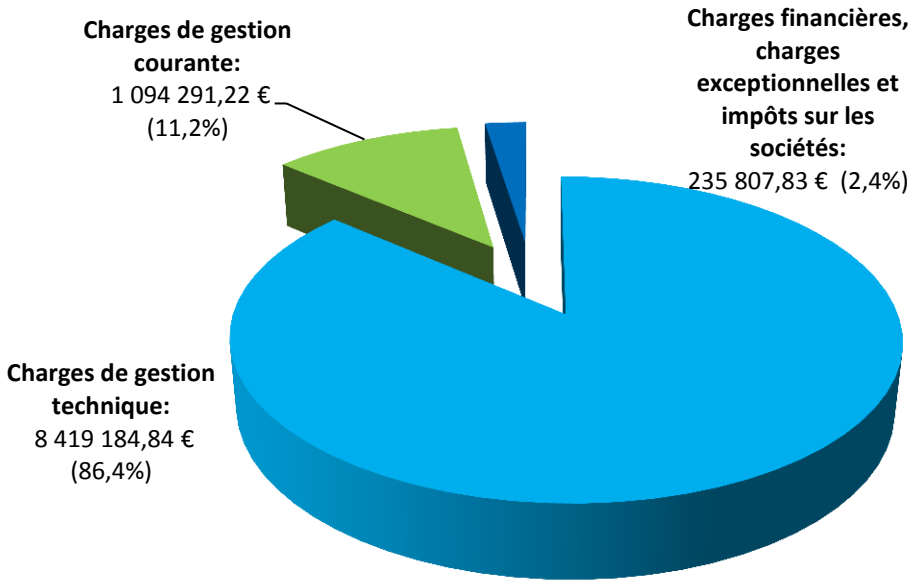

B. Les ressources globales

Les ressources dont la Caisse a disposé pour assurer la couverture des charges de l'exercice se sont élevées à une somme de **9 576 304,27 €**, soit une progression de **3,46 %** par rapport à 2015 :

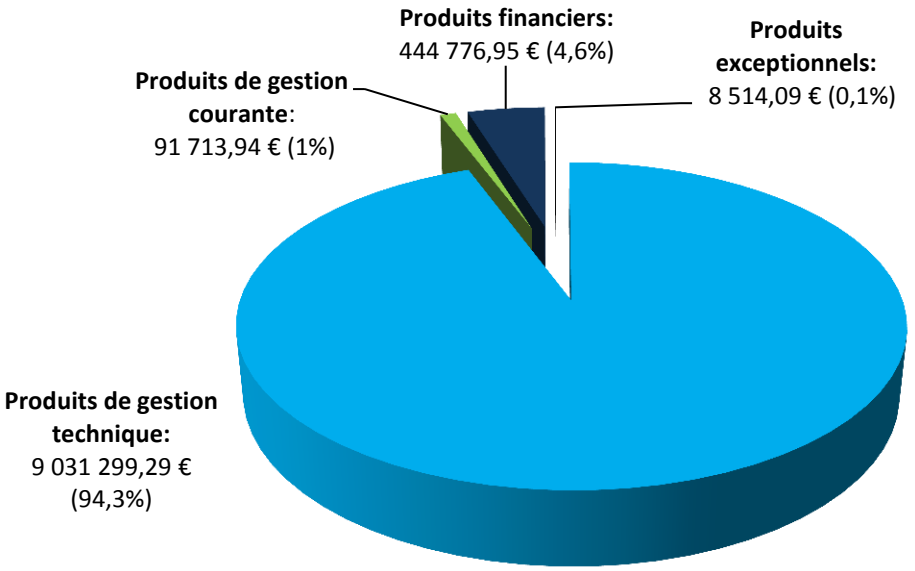

C. Le financement professionnel – Les cotisations

Les cotisations entrent pour **86,52 %** dans le volume des produits de gestion technique et représentent **81,59 %** des ressources globales. Elles se subdivisent en 3 catégories distinctes :

1. Les cotisations foncières (rôle principal)

Le Comité-directeur fixe, chaque année, le volume du recouvrement foncier à répartir sur l'ensemble des redevables du département.

En 2016, les administrateurs ont décidé de maintenir le recouvrement foncier à son niveau de 2015. Un montant total de **4 656 359,90 €** (contre 4 653 874,11 € en 2015) a donc été recouvré en connexité avec l'impôt foncier, soit en détail :

Droit fixe :	325 022 €	pour 162 511 rôles d'imposition
Droit proportionnel :	4 239 806 €	pour 278 931 rôles d'imposition
Argent de chasse :	55 294 €	pour 21 communes
Montant global de la répartition :	4 620 122 €	
Incidence pays et départements limitrophes :	36 238 €	
TOTAL FONCIER :	**4 656 360 €**	

Les surfaces assujetties (**481 493 hectares** en 2016) sont ventilées comme suit :

Champs, Prés et Vergers **(75,42 %)**, Bois **(18,71 %)**, Landes **(1,80 %)**, Carrières et Étangs **(1,74 %)**, Jardins **(1,28 %)**, Terrains à bâtir **(0,80 %)**, Terrains d'agrément **(0,18 %)** et Vignes **(0,07%)**.

ÉVOLUTION DES SURFACES ASSUJETTIES

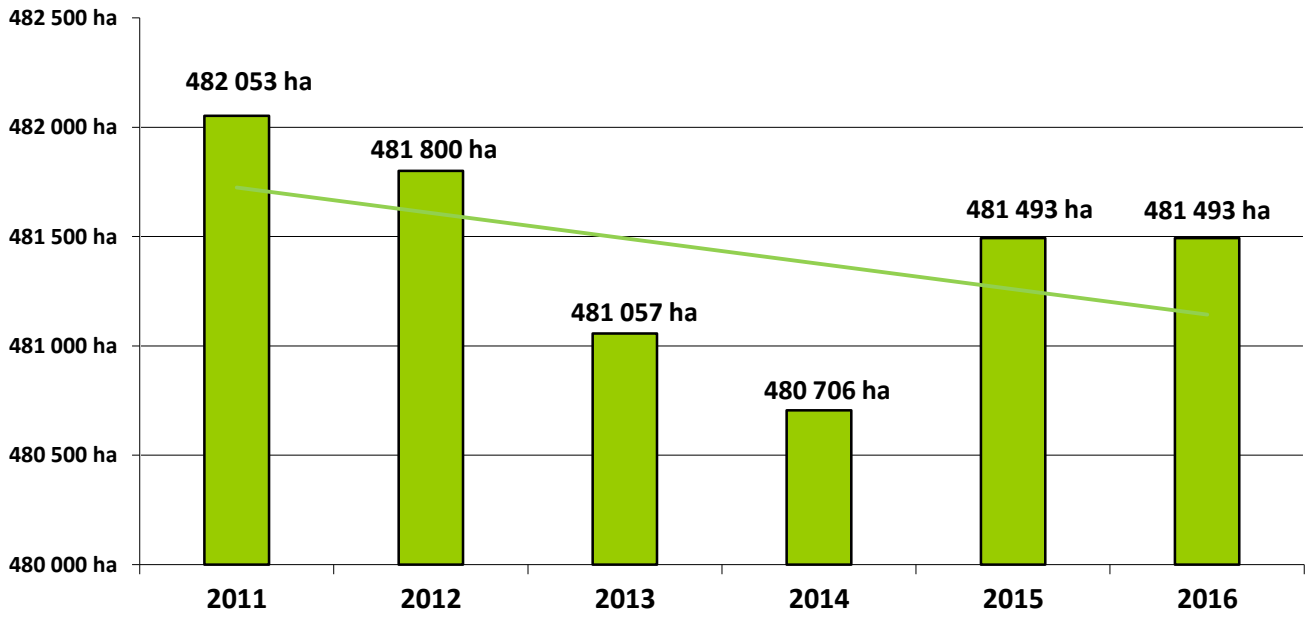

2. Les cotisations sur salaires

Il convient déjà de rappeler que les salaires des ouvriers agricoles du secteur « Culture et Élevage non spécialisés » ne font pas l'objet d'une imposition spéciale. En effet, les A.T./ M.P. de cette catégorie de salariés sont couverts par le biais des cotisations foncières à la charge de l'exploitation agricole qui les emploie.

Les autres employeurs de main d'œuvre, quant à eux, cotisent sur la totalité des salaires de leur personnel. Les taux de cotisations applicables sont fixés chaque année au niveau national ; ils dépendent de la nature de l'activité exercée par l'entreprise et des risques qu'elle comporte.

Le montant total des cotisations émises sur les salaires en 2016 s'est élevé à **2 924 069,28 €** contre 2 785 443,98 € en 2015.

Les 2 924 069 € de cotisations sur salaires 2016 englobent une somme de 160 347,24 € qui aurait dû être prise en charge par l'État, dans la mesure où elle correspond au montant des exonérations de charges patronales accordées sur les bas salaires. Or, au 31 décembre 2016, l'État n'entendait pas compenser cette part importante de cotisations sur salaires.

LES COTISATIONS SUR SALAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

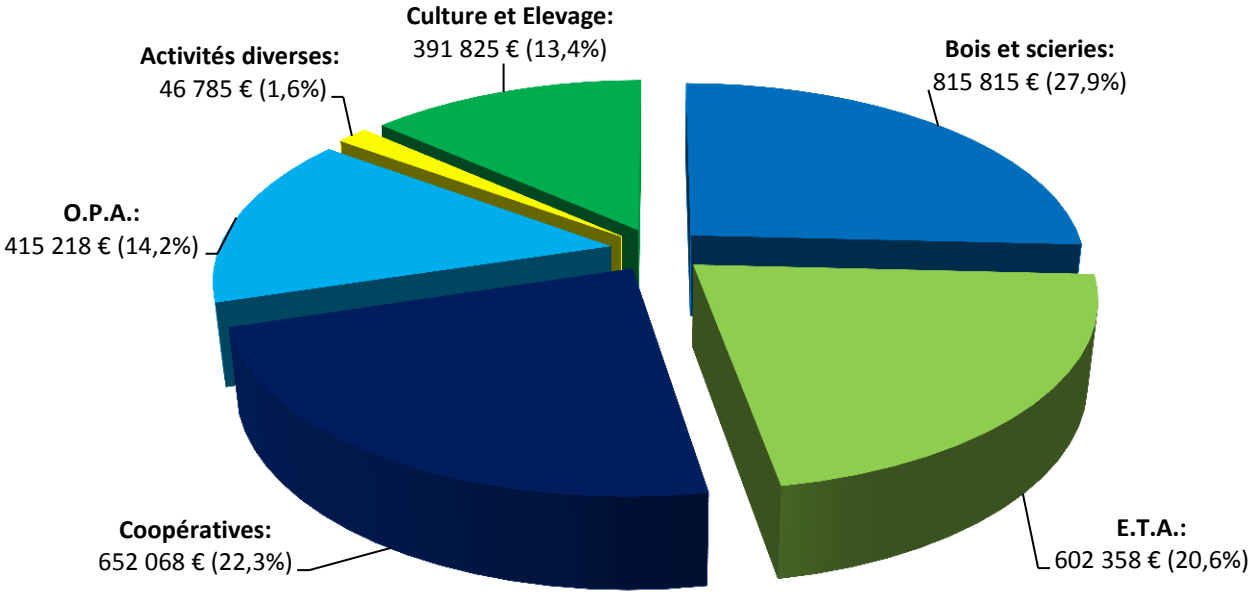

3. Les cotisations des entreprises connexes (rôle spécial)

Un certain nombre de non-salariés agricoles, ne pratiquant pas la culture du sol, ne peuvent être soumis à la cotisation foncière (gérants de club hippique, bûcherons indépendants, débardeurs, paysagistes, entrepreneurs de travaux agricoles,…). Ils sont donc assujettis à une cotisation calculée à partir d'un gain professionnel forfaitaire, équivalent à celui qui sert au calcul des rentes des non-salariés.

La cotisation varie en fonction du nombre de journées de travail déclaré dans l'année et du taux de cotisation correspondant à l'activité exercée.

En 2016, le volume de ces cotisations sur rôle spécial a représenté un montant de **233 110,28 €** contre 220 251,91 € en 2015, soit une augmentation de 5,84 %.

D. Le financement extra-professionnel et les autres sources de produits

1. Le transfert de compensation du régime général

Une loi du 29 décembre 1977 a institué une compensation entre le régime général de sécurité sociale et le régime des salariés agricoles, portant sur les rentes d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

Cette mesure, destinée à compenser le déséquilibre démographique et la disparité des capacités contributives des deux régimes de protection sociale, a été étendue aux départements d'Alsace et de la Moselle à compter du 1er janvier 1980.

En 2016, la Caisse a comptabilisé une somme de **725 021,00 €** au titre de la compensation, contre 741 749,00 € en 2015, soit une baisse de 2.26%.

Du fait d'un changement des règles de calcul, le produit de la compensation a considérablement diminué depuis 2 ans. En effet, avant 2015, les montants habituellement attribués avoisinaient les 1 300 000 €.

2. Le produit des recours contre tiers

Les recettes procurées par les recours exercés à l'encontre d'assureurs de tiers responsables d'accidents connaissent des fluctuations très importantes d'un exercice à l'autre.

En 2016, la Caisse a perçu au titre des recours contre tiers, un montant total de **396 435,39 €** contre 206 991,85 € en 2015, soit une progression de 91,52 %.

3. Les produits financiers

Les produits qui résultent des différents placements, ont atteint une somme de **444 776,95 €** en 2016 (contre 516 358 € en 2015), se décomposant comme suit :

- Revenus des titres immobilisés..... 232 969,11 €
- Produits des participations ..... 4,69 €
- Revenus des prêts au personnel ..... 87,78 €
- Revenus des valeurs mobilières de placement (BMTN) ..... 6 159,36 €
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement ..... 0,69 €
- Revenus des dépôts à terme ..... 181 005,71 €
- Revenus de livret A ..... 813,16 €
- Reprise sur dépréciation des éléments financiers 2015..... 23 736,45 €

4. Les revenus des immeubles

La Caisse possède deux biens immobiliers qu'elle donne en location. Les loyers perçus en 2016 s'élèvent à **38 046,52 € :**

- Immeuble 2 bis En Bonne Ruelle à Metz ..... 30 486,44 €
- Terrain sur lequel est implantée l'agence Crédit Agricole,
  En Bonne Ruelle à Metz..... 7 560,08 €

CHAPITRE VII – LA GESTION FINANCIÈRE

Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, les éléments relatifs à la gestion financière de la Caisse, au cours de l'exercice 2016, ressortent des deux documents comptables qui figurent aux pages suivantes, à savoir :

- **Le bilan**
- **Le compte de résultat**

A. Le bilan

ACTIF

- L' « actif immobilisé » s'élève à **7 162 249,84 €**, soit une hausse de 258 131,62 € par rapport à 2015.
- L' « actif circulant » regroupant notamment les créances d'exploitation et les disponibilités, régresse de 8,49% (-896 780,22€) pour s'établir à **9 663 845,31 €** contre 10 560 625,53 € au 31 décembre 2015.

PASSIF

- Compte-tenu du déficit comptable 2016, les capitaux propres passent à **16 150 908,96 €** contre 16 323 888,58 € au 31 décembre 2015, soit un recul de 1,06 %.
- Au 31 décembre 2016, les réserves de la Caisse équivalent globalement à 20 mois de charges de fonctionnement.

B. Le compte de résultat

- Le compte de résultat 2016 laisse apparaître un **déficit** d'exploitation de **172 979,62 €,** imputable essentiellement à la non-compensation par l'État des exonérations de charges patronales accordées sur les bas salaires**.**
- Les charges de gestion technique (**8 419 184,84 €**) et les charges de gestion courante (**1 094 291,22 €**) représentent respectivement 86,36% et 11,22% de l'ensemble des charges.
- Le ratio charges techniques/charges d'exploitation est de **88,5%**, ce qui signifie que 88,5% des dépenses de la Caisse d'Assurance-Accidents Agricole de la Moselle ont été affectés directement aux assurés en 2016.
- Les charges de personnel, qui s'élèvent à **628 685,92 €**, représentent quant à elles 57,45 % des charges de gestion courante et 6,45 % de l'ensemble des charges.

BILAN

N° des comptes	ACTIF	Exercice 2016 Brut 2016	Exercice 2016 Amortissements et provisions	Exercice 2016 Net 2016	Exercice Net 2015
	I - ACTIF IMMOBILISE				
	A - Immobilisations incorporelles				
	B - Immobilisations corporelles				
211	Terrains	698,79	0,00	698,79	698,79
213	Constructions	901 729,20	-341 215,94	560 513,26	618 567,18
215	Installations techniques, matériels et outillages	1 048,05	-679,77	368,28	483,46
218	Autres immobilisations corporelles	130 825,84	-104 462,55	26 363,29	18 878,05
	C - Immobilisations financières				
261	Titres de participations et parts dans les associations, syndicats et organismes de droit privé	375,00	0,00	375,00	375,00
272	Titres immobilisés	6 550 000,00	-11 002,08	6 538 997,92	6 226 263,55
274	Prêts	4 300,00	0,00	4 300,00	13 663,00
276	Autres créances immobilisées	30 633,30	0,00	30 633,30	25 189,19
	I - TOTAL ACTIF IMMOBILISE	7 619 610,18	-457 360,34	7 162 249,84	6 904 118,22
	II - ACTIF CIRCULANT				
	A - Stocks et en cours				
	B - Fournisseurs, intermédiaires sociaux, prestataires et comptes rattachés				
4092	Prestations indues à récupérer	1 316,57	0,00	1 316,57	1 538,23
4093	Recours contre tiers	924,91	0,00	924,91	7 327,88
4097	Fournisseurs	0,00	0,00	0,00	0,00
	C - Créances d'exploitation				
41	Clients, cotisants et comptes rattachés	1 257 752,55	-213 083,09	1 044 669,46	1 060 532,57
42	Personnel et comptes rattachés	182,94	0,00	182,94	182,94
43	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00
44	Entités publiques	160 347,24	-160 347,24	0,00	25 644,68
45	Organismes et autres régimes de sécurité sociale	0,00	50 390,00	50 390,00	0,00
46	Débiteurs et créditeurs divers	14 657,92		14 657,92	10 226,59
47	Comptes transitoires ou d'attente	0,00	0,00	0,00	0,00
	D - Disponibilités				
50	Valeurs mobilières de placement	950 000,00	0,00	950 000,00	350 917,19
51	Banques, établissements financiers et assimilés	7 601 703,51	0,00	7 601 703,51	9 104 255,45
	E - Régularisations				
486	Charges constatées d'avance	0,00	0,00	0,00	0,00
	II - TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	9 986 885,64	-323 040,33	9 663 845,31	10 560 625,53
	III - CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES				
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00	0,00
	III - TOTAL CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	0,00	0,00	0,00	0,00
	IV - ECARTS DE CONVERSION - ACTIF				
476	Ecarts de conversion	0,00	0,00	0,00	0,00
	IV - TOTAL ECARTS DE CONVERSION	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL I + II + III + IV	17 606 495,82	-780 400,67	16 826 095,15	17 464 743,75

C.A.A.A. de la Moselle **Exercice 2016**

BILAN

N° des comptes	PASSIF	Exercice 2016	Exercice 2015
	I - CAPITAUX PROPRES		
1063	Réserve statutaire	16 218 061,62	16 585 655,12
1068	Réserve générale	105 826,96	105 826,96
12	Résultat net de l'exercice (excédent ou déficit)	-172 979,62	-367 593,50
	I - TOTAL CAPITAUX PROPRES	16 150 908,96	16 323 888,58
	II - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	72 497,33	49 978,66
	II - TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	72 497,33	49 978,66
	III - DETTES		
	A - Dettes financières	0,00	0,00
	B - Cotisants et clients créditeurs		
4111	Locataires créditeurs	0,00	0,00
4192	Cotisants créditeurs	7 043,35	845,49
4198	Prestations à payer	334 150,01	285 752,74
	C - Dettes d'exploitation		
40	Fournisseurs	0,00	0,00
42	Personnel et comptes rattachés	39 382,31	36 908,51
43	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	65 358,26	58 465,44
44	Entités publiques (sauf 446)	14 868,55	17 328,27
446	Impôts sur les bénéfices et taxes sur le chiffre d'affaires	58 108,00	54 603,00
45	Organismes et autres régimes de sécurité sociale	41 803,58	596 278,92
46	Débiteurs et créditeurs divers	41 974,80	40 694,14
47 (sauf 477)	Comptes transitoires ou d'attente	0,00	0,00
	D - Régularisation		
487	Produits constatés d'avance	0,00	0,00
	III - TOTAL DES DETTES	602 688,86	1 090 876,51
	IV - ECARTS DE CONVERSION - PASSIF		
477	Ecarts de conversion	0,00	0,00
	IV - TOTAL ECARTS DE CONVERSION	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL I + II + III + IV	16 826 095,15	17 464 743,75

C.A.A.A. de la Moselle

COMPTE DE RESULTAT AU 31.12.2016

CHARGES	Exercice 2016	Exercice 2015	PRODUITS	Exercice 2016	Exercice 2015
A - CHARGES DE GESTION TECHNIQUE			**A - PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE**		
Prestations légales Accidents du Travail	7 585 666,18	7 666 180,85			
Prestations Accidents de Vie Privée	90 861,09	125 432,96	Cotisations sur rôle principal	4 656 359,90	4 653 874,11
Prestations extra-légales Action sanitaire et sociale	512 385,63	432 308,38	Cotisations sur rôle spécial	233 110,28	220 251,91
Actions de Prévention	121 574,62	136 658,38	Cotisations sur salaires	2 924 069,28	2 785 443,98
Frais des Commissions de contentieux	1 435,84	450,80	Compensation AT salariés	775 411,00	741 749,00
Dépenses de contrôle médical	7 344,91	7 820,38	Recours contre tiers	396 435,39	206 991,85
Cotisations AMEXA pour invalides	0,00	0,00	Autres produits techniques	1 560,00	1 569,31
Subventions de gestion technique	0,00	0,00	Reprises sur provisions	44 353,44	31 940,99
Pertes sur créances irrécouvrables	27 454,46	11 113,03			
Dotations aux provisions	72 462,11	56 253,72			
S/TOTAL A	8 419 184,84	8 436 218,50	S/TOTAL A	9 031 299,29	8 641 821,15
B - CHARGES DE GESTION COURANTE			**B - PRODUITS DE GESTION COURANTE**		
Achats	7 601,09	13 845,34	Ventes - prestations de services	3 187,35	3 153,57
Services extérieurs	71 184,99	77 308,67	Revenus des immeubles	38 046,52	38 010,52
Autres services extérieurs	111 944,95	130 471,18	Autres produits de gestion courante	501,41	1 213,94
Impôts - Taxes et versements assimilés	74 235,83	75 208,77	Reprise sur provisions	49 978,66	55 165,34
Charges de Personnel	628 685,92	634 311,67			
Dotations aux amortissements et provisions	144 875,95	120 807,26			
Conseils et assemblées	55 762,49	57 143,39			
S/TOTAL B	1 094 291,22	1 109 096,28	S/TOTAL B	91 713,94	97 543,37
I - TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION(A+B)	9 513 476,06	9 545 314,78	**I - TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION(A+B)**	9 123 013,23	8 739 364,52
II - CHARGES FINANCIERES	11 056,42	23 736,77	**II - PRODUITS FINANCIERS**	444 776,95	516 358,00
III - CHARGES EXCEPTIONNELLES	166 643,41	16,69	**III - PRODUITS EXCEPTIONNELS**	8 514,09	355,22
IV - IMPOTS SUR LES SOCIETES	58 108,00	54 603,00			
TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV)	9 749 283,89	9 623 671,24	**TOTAL DES PRODUITS (I+II+III)**	9 576 304,27	9 256 077,74
Solde créditeur - BENEFICE	0,00	0,00	Solde débiteur - PERTE	172 979,62	367 593,50
TOTAL GENERAL	9 749 283,89	9 623 671,24	**TOTAL GENERAL**	9 749 283,89	9 623 671,24

CHAPITRE VIII – LA VÉRIFICATION DES COMPTES

Conformément aux dispositions de l'article 11 des Statuts, les comptes de l'exercice 2016 ont été soumis à la vérification des membres de la Commission de contrôle de la Caisse, en exécution du mandat qui leur avait été confié par l'Assemblée générale du 29 avril 2016.

Cette vérification a eu lieu le 24 mars 2017.

À cette occasion, l'ensemble des registres comptables et toutes les pièces justificatives nécessaires à l'accomplissement de ce mandat ont été mis à leur disposition.

La Commission de contrôle a examiné les postes du compte de résultat, du bilan et les états annexes. Elle a, en outre, procédé à divers sondages et pointages dans les registres de comptabilité.

Aucune irrégularité ou inexactitude n'a été relevée lors de ces opérations qui ont démontré la parfaite concordance des écritures et des pièces comptables présentées.

Dans ces conditions, il est proposé à l'Assemblée générale d'approuver les comptes financiers présentés et de donner décharge au Comité-directeur ainsi qu'à la direction pour la gestion de l'exercice 2016.

Fait à Metz, le 24 mars 2017.

La Commission de Vérification des Comptes

M. DRAN Jean-Luc :

M. HAMANT Jacques :

M. ROZAIRE Patrick :

CAAA

Caisses d'Assurance-Accidents Agricoles

Alsace-Moselle